



« Règlement particulier »

5ème édition nationale de doubles de « COLOR'S BAD »

Les 7 & 8 Janvier 2023



1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Validé par la Fédération Française de Badminton et la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton dans le respect des règles sanitaires mises en place par la FFBaD, en vigueur le jour de la compétition. Les joueurs devront s'y conformer. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement
2. Demande du dossier n° 2202061 compétition en attente d'autorisation par la ligue AURA et FFBaD :
3. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements)
4. Le tournoi est ouvert à tous joueur(euse) titulaire d'une licence FFBAD validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 22 décembre 2022. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
5. Le tournoi se déroulera au gymnase du pays des couleurs 498 rue Paul Claudel 38510 MORESTEL.
6. Le logiciel utilisé sur ce tournoi sera BADPLUS.
7. Le Juge-Arbitre principal sera Mr GOULWEN Miard du club de Viennes (38) ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
8. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
9. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 7 Janvier 2023 et les doubles mixtes le dimanche 08 Janvier 2023 dans les séries « N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les tableaux seront constitués en poules de 4 , 5 ou 6 avec 2 sortants par poule.
10. Les joueurs(euses) seront répartis dans des tableaux au CPPH afin de garantir un niveau cohérent.
De même, les règles de l'article 3.2.1.5 du RGC seront appliquées :
"Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.
Cas particuliers :
- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus."
11. Un minimum de 4 à 5 tableaux par discipline sera créé afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série. Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper ou séparer des séries.
12. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Les droits d'inscriptions sont remboursables en application des articles 3.1.5 et 4.3.3 du RGC.

13. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) uniquement par chèque bancaire ou par virement. (3 feuilles d'inscriptions par club au MAX).
14. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « BABOLAT 3 » au prix de 24 € le tube.
15. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage en 2 sets gagnants de 21 points.
16. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
17. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
18. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses))
19. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
20. Le temps de prise de contact des joueurs(euses) (tests de volants compris) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
21. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque et obtenir l'accord de ce dernier.
22. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
23. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent (2 maximum par joueur).
24. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
25. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 21 décembre 2022. Le CPPH de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 22 décembre 2022
26. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 22 décembre 2022 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition. Dans le même délai, il devra également envoyer son justificatif à la Ligue AURA par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
27. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de double ou de mixte peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
28. Le Badminton des Couleurs décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

- 29. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.**
- 30. Le comité organisateur et le Juge-Arbitre, se réservent le droit de réaliser toute modification pour le bien de la compétition.**